

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 02184
Numéro SIREN : 538 460 775
Nom ou dénomination : HPP

Ce dépôt a été enregistré le 28/11/2023 sous le numéro de dépôt 12657

HPP
Société par actions simplifiée
au capital de 2 128 000 euros
Siège social : Parc Faraday
1 Avenue Christian Doppler, 77700 SERRIS
RCS MEAUX N° 538460775

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 01 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 1^{er} septembre,
A 9 heures,

Les associés de la société HPP se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 1 avenue Christian Doppler - Le Parc Faraday 77700 SERRIS, sur convocation faite par lettre remise en main propre le 14 août 2023 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrice PAGNY, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Etienne PAGNY est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 128 actions sur les 2 128 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

G
EP

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Patrice PAGNY de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

La SAS HGP, Société par Actions Simplifiée, au capital de 10 000 euros, dont le siège social est au 1 avenue Christian Doppler, Le Parc Faraday, 77700 SERRIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 892 883 570, représentée par Monsieur Patrice PAGNY, son Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Etienne PAGNY de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

La SAS EPH, Société par Actions Simplifiée à associé unique, au capital de 2 000 000 euros, dont le siège social est au 50 quai Sadi Carnot 77100 MEAUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 532 096 484, représentée par Monsieur Etienne PAGNY, son Président.

La SAS EPH disposera des mêmes pou²voirs de direction que la Présidente et aura le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

A handwritten signature, possibly 'EP', is located in the bottom right corner of the page, accompanied by a large, stylized handwritten mark resembling a checkmark or a large 'L'.

TROISIEME RÉSOLUTION

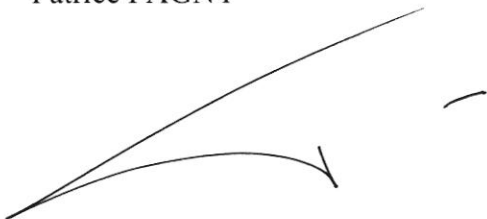
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Patrice PAGNY



Le secrétaire
Etienne PAGNY



Société HGP
Présidente nommée
« Bon pour acceptation des fonctions de Présidente »

Bon pour acceptation des fonctions de vice présidente



Société EPH
Directrice Générale nommée
« Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale »

Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale.

